

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

Arrêté

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la signalisation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, l'état des lieux,

Vu, le code de la route,

Vu, la demande des entreprises Engie et Enedis

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la voirie lors des travaux de rénovation de câbles HTA Grande Rue,

ARRETE

Article 1

Le Stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble de la Rue. Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 2

La circulation de tous les véhicules est interdite, Grande Rue à l'exception des services de secours.

Article 3

Les entreprises Engie et Enedis Se chargeront si nécessaire du regroupement des containers d'ordures ménagères pour un ramassage en bout de rue à l'angle de la Rue du Château. L'accès aux propriétés riverains sera maintenu en permanence par voie piétonne.

Article 4

La signalisation liée au stationnement, à la circulation et au balisage du chantier, ainsi que la mise en place d'une déviation seront à la charge des entreprises Engie et Enedis qui en assureront la pose, la dépose et l'entretien. De nuit, un dispositif lumineux sera placé à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Ces prescriptions sont applicables à compter du 01 Août 2022 jusqu'au 10 Août 2022

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Directeur des Service Techniques, Monsieur le chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.

En l'Hôtel de Ville, le 28 JUIL 2022

Le Maire,

Alain HUNAULT

7/0 e. ARON
